Ilustração do demônio Nybbas por Louis Le Breton, gravada por M. Jarrault (*Dictionnaire Infernal*, 1863). Arte de domínio público. Composição visual remixada.

DOI: 10.53981/destrocos.v6i1.55782
ARTIGOS

ANALYSER LA PEDAGOGIE PUBLIQUE MYTHIFIANTE DE L'EXTREME-DROITE

Irène Pereira
Université de Rouen-Normandie, Rouen, France

Résumé
L'article part du constat de la montée des scores électoraux des leaders d'extrême-droite dans les Amériques et en Europe. L'objectif est d'analyser les caractéristiques de la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite. Pour cela, l'article revient sur la définition de l'extrême-droite et de la démocratie comme préalable à l'analyse. Les droites extrêmes sont définies par leur projet politique discriminatoire et la démocratie est caractérisée par la protection des minorités. Sur cette base, il est possible de dégager deux traits principaux de la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite : a) l'inversion de l'opprimé et de l'oppresseur b) la défiance vis-à-vis des sciences sociales qui la conduit à défendre des théories complotistes.

Mots-clés
Extrême-droite, pédagogie publique, mythification, démocratie, discrimination.

ANALYZING THE MYTHOLOGIZING PUBLIC PEDAGOGY OF THE FAR-RIGHT

Abstract
This article starts from the observation of the rising electoral success of far-right leaders in the Americas and Europe. The objective is to analyze the characteristics of the mythologizing public pedagogy of the far-right. To achieve this, the article revisits the definitions of the far-right and democracy as prerequisites for the analysis. The far-right is defined by its discriminatory political agenda, while democracy is characterized by the protection of minorities. Based on this, two main features of the mythologizing public pedagogy of the far-right can be identified: a) the inversion of the oppressed and the oppressor, and b) the distrust of social sciences, leading to the promotion of conspiracy theories.

Keywords
Far-right, public pedagogy, mythologization, democracy, discrimination.

Submetido em: 08/11/2024
Aceito em: 31/01/2025
Publicado em: 02/04/2025

Como citar: PEREIRA, Irène. Analyser la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite. *(des)troços: revista de pensamento radical*, Belo Horizonte, v. 6, n. 1, p. e55782, jan./jul. 2025.

Este trabalho está licenciado sob uma licença *Creative Commons Attribution 4.0*.

Ces dernières années, nous pouvons constater la montée de l'extrême-droite dans les Amériques et en Europe. Aux États-Unis, dès sa campagne de 2016, Donald Trump[1] a reçu le soutien de l'Alt-right[2]. En Amérique latine, Jair Bolsonaro accède au pouvoir au Brésil entre 2019 et 2023, tandis qu'en Argentine, Javier Milei devient Président en 2023.

En Europe, Viktor Orban est au pouvoir depuis 2014, tandis que Georgia Meloni accède à la tête de l'Italie en 2022. Dans plusieurs autres pays, l'extrême-droite réalise de très forts scores ou est en hausse[3]: c'est le cas de la France, avec le parti politique appelé le Rassemblement national (RN), l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne entre autres.

En France, il est courant d'utiliser le terme d'extrême-droite pour désigner ces partis politiques qui participent aux élections des démocraties représentatives tout en soutenant des politiques xénophobes. Néanmoins, cette appellation est aujourd'hui contestée comme on le verra dans la suite de cet article. Certains considèrent que ces partis sont en rupture par rapport à l'extrême-droite historique. À côté de cela, le terme d'ultra-droite[4] tend à être utilisé en France, entre autres par les pouvoirs publics, pour désigner des groupuscules violents de type néo-nazis. C'est pourquoi il me semble pertinent de continuer à utiliser l'expression extrême-droite pour désigner ces partis qui aujourd'hui font de forts scores électoraux ou accèdent au pouvoir tout en utilisant le terme ultra-droite pour désigner les groupuscules fascistes violents.

Il est possible de rappeler que plusieurs auteurs ont souligné la reprise, par les droites extrêmes, qu'elles soient d'extrême-droite et d'ultra-droite, de la notion d'hégémonie culturelle[5] de Gramsci. Cette récupération par les droites extrêmes de la théorie de l'hégémonie culturelle a plus particulièrement pris le nom de « métapolitique » théorisé par l'intellectuel de la nouvelle droite, en France, Alain de Benoist[6]. Cette notion de « métapolitique », née en France, s'est diffusée, entre autres via Internet, aux États-Unis. Le sociologue Ugo Palheta parle ainsi pour sa part d'une « nouvelle internationale fasciste »[7]. De ce fait, l'extrême-droite analyse la situation actuelle au prisme de l'idée de « guerre culturelle » ou de « bataille culturelle »[8]. En France, comme dans d'autres pays, cela se traduit par une critique des sciences sociales, accusées d'être un repère de gauchistes. Certains dirigeants d'extrême-droite – comme Jair Bolsonaro ou Javier Milei – reprennent à leur compte la théorie complotiste du « marxisme culturel »[9]. En France, la notion de « marxisme culturel » est peu utilisée par l'extrême-droite, on entend parfois l'expression de « gauchisme culturel ». Mais c'est surtout ces dernières années l'expression de « wokisme »[10] qui polarise le débat public intellectuel au-delà même des sphères habituellement considérées comme d'extrême-droite.

---

[1] L'article a été rédigé avant la réélection de Trump.
[2] Dafaure, *To redpill a normie*.
[3] Comme c'est le cas lors par exemple des dernières élections européennes : Chastand ; Malingre, *Elections européennes*.
[4] Un rapport parlementaire en France daté de 2023 précise que ce qui caractérise l'ultra-droite, c'est son recours à la violence contre les personnes. Assemblée Nationale, *Rapport d'information, n° 1864*.
[5] On le voit par exemple aux Etats-Unis : Dafaure, *La métapolitique de l'alt-right*.
[6] Keucheyan, *Alain de Benoist, du néofascisme à l'extrême droite « respectable »*.
[7] Palheta, *La nouvelle internationale fasciste*.
[8] Gagnon, *Quelle guerre culturelle ?*.
[9] Debras, *Javier Milei et le marxisme culturel*.
[10] Laval, *Le « wokisme » ou la guerre culturelle à la française*.

Ce qui nous intéresse ici du point de vue de la philosophie de l'éducation est de rappeler que Gramsci considérait l'hégémonie comme un « rapport éducatif » ou un « rapport pédagogique » selon les traductions en français[11]. Dans le cadre de cet article, notre objectif est donc d'étudier la manière dont peut être caractérisée la « métapolitique » de l'extrême-droite, que pour notre part, nous préférons appeler « pédagogie publique mythifiante » (nous reviendrons sur ce point par la suite). Cet article se situe donc dans le cadre d'un champ de recherche qui a émergé depuis une vingtaine d'années, en sciences de l'éducation, dans le monde anglo-saxon : il s'agit de la pédagogie publique. Selon le Centre international de Pédagogie public de l'Université d'*East London*, on peut la définir de la manière suivante :

> La pédagogie publique est un domaine relativement nouveau de la recherche en éducation qui étudie l'application et le développement de la théorie de l'éducation au-delà de l'enseignement formel. La pédagogie publique comprend l'analyse des domaines de l'éducation culturelle, de l'espace public, de la culture populaire et de la lutte politique. Elle a été définie par Sandlin et al. (2011) comme comprenant cinq domaines :
> 1. citoyenneté dans et au-delà de l'école
> 2. théorie pédagogique sur la culture populaire et la vie quotidienne
> 3. institutions informelles et espaces publics comme espaces éducatifs
> 4. discours culturels dominants
> 5. intellectualisme public et activisme social[12]

Comme je l'ai rappelé, mon objectif est d'essayer de dégager les traits qui caractérisent la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite. Néanmoins, il ne me semble pas possible de parvenir à cela sans un certain nombre de préalables. La première partie de l'article consiste donc à revenir sur les concepts désignant les droites extrêmes et de démocratie dont la discussion me semble centrale pour bien cerner ce qui caractérise l'extrême-droite. La deuxième partie consiste à définir la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite en la distinguant de deux autres formes de pédagogie publique : la pédagogie hégémonique et la pédagogie critique.

Il est possible que même si mon analyse se veut une réflexion philosophique qui essaie de dégager des traits essentiels de l'extrême-droite transnationale et transhistorique, certains aspects de mon étude restent situés et propres au contexte français.

I. Extrême-droite et démocratie

La première partie de l'article vise à clarifier ce que désigne l'extrême-droite aujourd'hui à partir d'une réflexion sur la conceptualisation philosophique de la notion de démocratie.

[11] Tosel, L'hégémonie comme pédagogie ; Hoare ; Sperber, *V. L'hégémonie*.

[12] https://www.uel.ac.uk/our-research/research-school-education-communities/international-centre-public-pedagogy-icpup

I.1. L'extrême-droite a-t-elle changé de nature ?

En juin 2024, le jour du résultat des élections européennes, le Président de la République française, Emmanuel Macron, décide de dissoudre l'assemblée et d'organiser dans un temps très réduit des élections législatives. Durant la campagne électorale, différentes personnalités politiques ou commentateurs de la vie politique affirment que le Rassemblement national (RN) ne doit plus être qualifié de parti d'extrême-droite.

Cela fait un moment que les leaders d'extrême-droite, comme Marine Le Pen, ne souhaitent plus être qualifiés d'extrême-droite. La leader du Rassemblement national essaie depuis plusieurs années d'imposer la thèse de la « dédiabolisation » du Rassemblement national : ce parti aurait rompu avec l'arrivée à sa tête de la fille de Jean-Marie Le Pen, le fondateur du parti, ses liens avec l'extrême-droite historique. Marine Le Pen est allée jusqu'à faire un recours au Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative en France) pour que son parti ne soit plus classé par le Ministère de l'Intérieur comme un parti d'extrême-droite. Le Conseil d'État a rejeté sa demande en mars 2024[13].

Cette thèse selon laquelle le Rassemblement national ne serait plus un parti d'extrême-droite se trouve soutenue par des intellectuels français. C'est le cas par exemple de Marcel Gauchet qui est un penseur français spécialiste de la notion de démocratie, et qui est très cité en France dans le domaine de la philosophie de l'éducation, car il est le co-auteur d'une trilogie sur la philosophie politique de l'éducation. Il est présenté par certains comme un « intellectuel de pouvoir » ayant introduit à gauche des thématiques conservatrices[14]. En 2022, Marcel Gauchet déclare dans un entretien radiophonique :

> [1 :17] j'ai essayé d'expliquer qu'effectivement d'un point de vue de typologie des forces politiques actuelles Marine Le Pen ne se range pas à l'extrême droite […] Cette extrême droite là aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qu'a été l'extrême droite historique […]. L'extrême droite historique a un adversaire : son centre de gravité, c'est la condamnation du régime républicain et démocratique auquel elle veut substituer un régime autoritaire […].
>
> [03 :32] Pour vous, c'est la même chose de prendre d'assaut avec des groupes paramilitaires le palais Bourbon et d'obtenir un vote populaire par un référendum qu'on peut perdre. Ce qui est précisément très exactement ce que l'extrême droite historique aurait totalement récusée. Le peuple n'est pas là pour s'exprimer démocratiquement. Il est là pour se rassembler autour d'un leader et d'un parti choc capable de prendre le pouvoir par la force[15]

La notion de référendum est ici intéressante car le Rassemblement National proposait comme mesure n°1 dans son programme de 2022 : « Arrêter l'immigration incontrôlée en donnant la parole aux Français par référendum »[16].

De ce fait, je voudrais discuter deux thèses sur le plan philosophique. La première est le fait que les partis actuels, dit d'extrême-droite, seraient par nature différents des partis d'extrême-droite dans les années 1930. La deuxième thèse serait que ces partis actuels n'entrent pas en contradiction avec la notion de démocratie.

---

[13] France. Conseil d'État, *2ème chambre, 11/03/2024, 488378*.
[14] Bantigny ; Théry-Astruc, *Marcel Gauchet ou le consensus conservateur*.
[15] Gauchet ; Erner, *Marcel Gauchet, une pensée qui fâche ?*.
[16] Rassemblement National, *22 mesures pour 2022*.

La science politique actuelle distingue souvent à la suite de Cas Mudde deux conceptions des droites-extrêmes :

> Les organisations d'extrême (ou ultra) droite (Extreme right) des formations de droite radicale (Radical right). Alors que les premières s'opposent à l'ordre constitutionnel démocratique, les deuxièmes acceptent la démocratie représentative mais s'opposent aux droits des minorités qui peuvent être définies sur bases ethniques/culturelles, religieuses, d'orientation sexuelle ou une combination de celles-ci.[17]

Le spécialiste de l'extrême-droite français Jean-Yves Camus écrit : "La question essentielle reste toutefois celle du rapport à la démocratie. Les partis d'extrême droite de la troisième génération se sont parfaitement fondus dans le moule des institutions démocratiques."[18] Or c'est ce point que je souhaite interroger : le rapport aux institutions de la démocratie libérale est-il central pour définir l'extrême-droite ? Est-ce le critère philosophiquement essentiel ?

Comme je l'ai déjà indiqué, en France, le terme d'ultra-droite est plutôt utilisé pour désigner les groupes qui prônent la violence contre les personnes, tandis que la notion d'extrême-droite est utilisée encore actuellement pour désigner ces partis qui actuellement se soumettent au jeu des élections représentatives dans les démocraties libérales tout en prônant des idées xénophobes. On peut réunir ces deux mouvances sous l'appellation : "droites extrêmes". Dit autrement, l'ultra-droite serait l'héritière directe de l'extrême-droite historique. Mais qu'en est-il de l'extrême-droite actuelle ? Est-elle par nature différente de l'extrême-droite historique ?

I.2. Quelle conception de la démocratie pour définir l'extrême-droite ?

Le politologue Cas Mudde écrit "Ce qui définit le mieux la démocratie (sans adjectif), c'est ni plus ni moins l'association de la souveraineté du peuple et de la règle de la majorité."[19] Doit-on considérer la démocratie comme la règle de la majorité ?

L'anthropologue anarchiste David Graeber[20] avait proposé une distinction conceptuelle entre la démocratie directe athénienne et l'anarchisme. La démocratie athénienne reposait selon lui sur le principe de la loi de la majorité c'est-à-dire sur le vote à la majorité. Au contraire, l'anarchisme reposait sur la recherche du consensus. Il faut néanmoins nuancer le lien entre anarchisme et consensus, dans la mesure où par exemple le penseur anarchiste Murray Bookchin[21] considère que sa conception du communalisme implique le vote à la majorité.

En 2018, un groupe de parlementaires français a déposé un amendement[22] qui a été rejeté et qui proposait de définir la démocratie à partir de la formule de l'écrivain Albert Camus : « La démocratie ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité »[23]. Il est intéressant de rappeler qu'Albert Camus a été proche des milieux anarchistes

[17] Froio, *Comparer les droites extrêmes*.
[18] Camus, *Populisme et extrême droite*.
[19] Mudde ; Kaltwasser, *Brève introduction au populisme*.
[20] Graeber, *Pour une anthropologie anarchiste*.
[21] Bookchin, *Les éco-communautés*.
[22] France. Assemblée nationale, *Amendement n°2419*.
[23] Camus, *Carnets du 7 novembre 1958*, p. 1292

en France[24]. Dans un article consacré à la loi de la majorité, le philosophe Didier Mineur rappelle : « La pensée anarchiste, quant à elle, est peut-être la seule à être tentée par un refus du vote sans concessions, délibératif aussi bien qu'électif, au nom de la non domination de la minorité par la majorité »[25].

Ce que j'essaie de montrer, c'est qu'il existe deux conceptions de la démocratie directe. Une première conception, issue de la démocratie athénienne, fait de la loi de la majorité la marque de la démocratie. Une deuxième, présente dans les communautés traditionnelles autochtones et dans la tradition politique anarchiste, considère que la démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais implique la protection des minorités.

Comme on l'a vu avec le cas de Marcel Gauchet, certains intellectuels considèrent que l'extrême-droite historique se caractérise par son refus de la démocratie et que comme le Rassemblement national propose de prendre des décisions par référendum, dans le cadre des institutions de la démocratie libérale, il ne peut donc pas être classé comme un parti d'extrême-droite. Mais ce raisonnement est-il exact ?

Le premier point que je voudrais souligner, c'est que le fait d'être un parti opposé à la démocratie représentative libérale ou de mettre en place un régime politique qui n'est pas démocratique n'est pas une caractéristique propre à l'extrême-droite. Nous trouvons plusieurs types de régimes politiques qui dans l'histoire ne sont pas favorables à la démocratie libérale, mais ne sont pas habituellement classés comme des partis d'extrême-droite. On peut commencer par prendre le cas des régimes soviétiques avant 1989 en URSS ou plus largement le Bloc de l'Est.

Ma thèse, c'est qu'il existe un critère et un seul qui permet de définir les droites extrêmes et que ce critère induit une continuité entre l'extrême-droite actuelle et l'extrême-droite historique. Ce critère est le fait pour un parti et/ou un régime politique de porter un projet discriminatoire qui remet en question des droits acquis par une ou plusieurs minorités.

Pour argumenter cela, je vais partir d'une expérience de pensée. Imaginons, un parti politique qui prône un programme discriminatoire à l'égard des minorités. Ce parti arrive légalement au pouvoir par des élections et décide de gouverner, pour mettre en œuvre son programme discriminatoire, par référendum. Il fait passer par référendum des lois remettant en question le droit au mariage des couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité. Ce parti fait voter également des mesures dites de « préférence nationale ». Les travailleuses et travailleurs étrangers n'ont plus accès aux aides sociales (chômage, assurance maladie, logement sociaux…). Ils passent systématiquement après les nationaux lorsqu'ils se présentent à un emploi. Par la suite, un référendum fait passer une loi selon laquelle ils sont expulsés du pays et privés de leurs biens acquis dans le pays d'immigration dès qu'ils commettent une infraction à la loi. Au fur et à mesure des référendums, le parti réussi à faire passer des lois différentes pour les nationaux et les immigrés. Ces derniers doivent prendre des transports en commun différents, habiter dans des quartiers différents, porter un signe distinctif pour pouvoir être facilement identifiables par le reste de la population et les agents de l'État.

L'idée que j'avance, c'est que l'on peut se demander jusqu'où peut aller une définition de la démocratie comme loi de la majorité dans sa compatibilité avec un parti

[24] Comme le rappelle : Audier, *Le socialisme libertaire de Camus face aux défis de la modernité*.
[25] Mineur, *Les justifications de la règle de majorité en démocratie moderne*.

qui porte un projet discriminatoire. Il semble qu'une telle définition de la démocratie pourrait tout à fait admettre la mise en place d'un régime d'apartheid.

De ce fait, il me semble que ce qui définit l'extrême-droite, dans son essence transhistorique, n'est pas son rapport à la démocratie (il existe des régimes autoritaires qui ne sont pas d'extrême-droite), mais son projet discriminatoire. Un parti d'extrême-droite est un parti qui a pour projet de discriminer des minorités. Avant d'exterminer les juifs, les nazis ont instauré progressivement un régime juridique discriminatoire. Le critère du rapport à la démocratie représentative libérale est un critère secondaire qui permet juste de différencier l'extrême-droite et l'ultra-droite au sein des droites extrêmes.

Lorsqu'on regarde ce que proposent les partis de l'extrême-droite actuelle, leur logique est basée sur un projet discriminatoire. En France, la mesure phare du programme du Rassemblement national est la « priorité nationale » qui est le nouveau nom donné par ce parti à la « préférence nationale ». Lorsque les partis d'extrême-droite actuelle arrivent au pouvoir, ils tentent de mettre en place leur programme discriminatoire, mais ils n'y parviennent pas toujours car ils font face à l'obstacle des cours suprêmes ou de manière générale de l'appareil judiciaire qui souvent continue de jouer un rôle de contre-pouvoir[26]. Par exemple, en Italie, Giorgia Meloni a tenté de remettre en question les droits acquis par les familles homoparentales, mais cette décision a été censurée par le tribunal de Padoue[27].

Un parti d'extrême-droite est donc un parti dont le cœur du programme repose sur un projet discriminatoire. Mais, on peut remarquer également que des partis qui ne sont pas d'extrême-droite peuvent prendre ponctuellement des mesures d'extrême-droite. C'est le cas en France, avec le vote en 2024 de la Loi dite immigration, qui instaure certaine mesure de préférence nationale.

I.3. Démocratie libérale et démocratie d'inspiration libertaire

Il est possible de se demander si la démocratie comme protection des minorités n'est pas une conception libérale de la démocratie. Il arrive en effet qu'on oppose dans la philosophie politique en France, une tradition qui provient de Jean-Jacques Rousseau et qui fonde la démocratie sur la souveraineté populaire à une autre tradition libérale qui se réfère à l'État de droit garant des droits et des libertés naturels des individus. Ainsi le politologue Cas Mudde écrit : « Malgré ces différences, toutes les démocraties libérales sont caractérisées par des institutions qui visent à protéger les droits fondamentaux des citoyens afin d'éviter l'établissement d'une « tyrannie de la majorité ».[28]

On peut effectivement rappeler que le philosophe libéral-conservateur français Alexis de Tocqueville, dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, a critiqué le risque de tyrannie de la majorité qui caractériserait les démocraties. Il me semble qu'il est nécessaire ici d'établir plusieurs points de distinction entre la conception libertaire et la conception libérale de la démocratie.

De mon point de vue, le sens implicite de la critique de la tyrannie de la majorité chez Tocqueville n'est pas orienté vers une protection des minorités, mais vers une

[26] Mais ce n'est pas toujours le cas comme on le voit avec la cour suprême aux Etats-Unis concernant le droit à l'avortement, car les juges sont nommés par le Président.

[27] AFP, *En Italie, les familles homoparentales obtiennent une victoire judiciaire, face aux attaques de l'extrême droite*.

[28] Mudde ; Kaltwasser, *Brève introduction au populisme*.

protection de l'oligarchie. Tocqueville appartient à l'élite d'origine aristocratique. Il s'agit chez lui de critiquer le pouvoir du peuple qui tendrait en démocratie à pouvoir écraser l'élite sociale. De mon point de vue, le libéralisme de Tocqueville vise à préserver les privilèges de l'oligarchie.

De ce fait, il est important de bien distinguer conceptuellement la notion d'oligarchie de celle de minorités. L'oligarchie est le pouvoir d'un petit groupe qui appartient en réalité à l'élite sociale. Ainsi, pour Cornelius Castoriadis, nos démocraties dites représentatives sont en réalité des « oligarchies libérales »[29]. La notion de minorités doit être défini « au sens de groupe doté d'un moindre pouvoir »[30].

Un autre point de différence entre démocratie libérale et démocratie d'inspiration libertaire porte sur la relation entre lutte contre les discriminations à l'égard des minorités et lutte contre les inégalités sociales. Certains auteurs tendent à opposer la lutte contre les discriminations qui serait plutôt d'inspiration libérale et la lutte contre les inégalités sociales qui serait plutôt d'inspiration socialiste[31]. Il me semble qu'une conception libertaire n'établit pas une telle opposition. Les inégalités sociales produisent des discriminations et les discriminations renforcent les inégalités sociales. Il y a un lien entre les deux et non pas une opposition. Les groupes sociaux les plus discriminés sont également généralement les plus pauvres.

Il me semble en outre que pour bien comprendre la différence entre la conception libérale et la conception libertaire de la démocratie, il est nécessaire d'analyser leur vision du droit. Généralement, les libéraux, comme Locke par exemple, considèrent qu'il existe des droits naturels et que la fonction de l'État est de garantir la protection de ces droits naturels des individus. Il me semble que la conception libertaire est différente. Pour les libertaires, les droits sont conquis par les luttes sociales. Ils sont le produit de luttes sociales. Il me semble qu'il faut comprendre l'histoire des démocraties libérales occidentales depuis deux siècles comme un processus par lequel des groupes sociaux opprimés conquièrent des droits. Ainsi, les classes populaires ont conquis des droits politiques (le passage du suffrage censitaire au suffrage universel), le mouvement ouvrier a conquis des droits sociaux grâce au syndicalisme, le mouvement féministe a lutté pour les droits civils et politiques des femmes, les mouvements LGBT+ pour les droits des minorités de genre et de sexualité, les mouvements anti-racistes pour les droits des personnes racisées. Notre droit actuel est le produit d'un rapport de force historique et social qui incorpore les effets des luttes pour les droits civils, politiques, sociaux et culturels. C'est ce que le sociologue Albert Ogien appelle des « luttes d'émancipation » : « la notion d'émancipation nomme un projet politique porté par un groupe social qui se mobilise pour s'opposer à la forme d'oppression ou d'ostracisation qui le frappe en raison d'une position d'infériorité qui lui est assignée par un ordre hiérarchique établi. »[32]

Il me semble que, pour au moins certains penseurs libertaires, la démocratie n'est pas une certaine forme de régime politique, mais avant tout un mouvement. Ainsi, le philosophe Jacques Rancière écrit :

> Le mot de démocratie alors ne désigne à proprement ni une forme de société ni une forme de gouvernement. […] Les sociétés, aujourd'hui comme hier, sont organisées

[29] Castoriadis *et al.*, *Le délabrement de l'Occident*.
[30] Guillaumin, Sur la notion de minorité.
[31] Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité*.
[32] Ogien, *Émancipations*.

> par le jeu des oligarchies. Et il n'y a pas à proprement parler de gouvernement démocratique. Les gouvernements s'exercent toujours de la minorité[33] sur la majorité. [...] La démocratie ne s'identifie jamais à une forme juridico-politique[34].

La démocratie est certes un mouvement. Mais, ce mouvement, de mon point de vue, a un effet sur la forme juridico-politique des démocraties libérales, même si celles-ci continuent d'être des oligarchies. Cet effet se marque par les luttes de défense des droits conquis par les mouvements d'émancipation. Les penseurs libéraux, comme l'a bien rappelé Francis Dupuis-Deri[35], considèrent que l'action démocratique s'exerce par le biais du système représentatif et donc par les élections. Tandis que pour les libertaires, l'action démocratique s'exerce directement dans les mouvements sociaux.

On trouve à l'extrême-droite[36], mais également chez certains penseurs souverainistes[37], l'idée que l'État de droit libéral s'oppose à la souveraineté démocratique. En effet, les juges ne sont pas élus démocratiquement. Or l'on constate que les juges ont été ces dernières années souvent un rempart contre les mesures de ces parties d'extrême-droite[38]. D'un point de vue libertaire, ce point est la conséquence de l'Etat du droit en relation avec deux siècles de luttes politiques et sociales menées par les opprimés.

Actuellement, il est possible de constater que les héritiers de Tocqueville critiquent plutôt la « tyrannie des minorités »[39]. Comme le souligne Bruno Perreau : « Apparue en France au cours des années 1990, l'expression « tyrannie des minorités » est aujourd'hui courante chez les essayistes et écrivaines réactionnaires »[40]. Le libéralisme conservateur est donc passé de la critique de la tyrannie de la majorité en démocratie (sous-entendu la tyrannie du peuple) à la critique de la « tyrannie des minorités » (qui aujourd'hui en France est devenu pour eux synonyme de « wokisme »).

Pour résumer, la première partie de cet article, il s'est agi pour moi de prendre position contre des discours qui actuellement en France tendent à se répandre. Ces discours affirment que les partis dits « d'extrême-droite » ne seraient plus en réalité d'extrême-droite, mais seraient compatibles avec la démocratie. J'ai cherché pour ma part à montrer que la caractéristique essentielle de l'extrême-droite passée et actuelle est son projet discriminatoire. J'ai également défendu la thèse que la démocratie ne devait pas être définie comme le pouvoir de la majorité, mais comme la protection des minorités. Enfin, j'ai mis en lumière les différences entre la conception libertaire de la démocratie, comme protection des minorités, de la conception libérale de la démocratie représentative et de l'État de droit. Il en résulte que les partis actuels d'extrême-droite s'opposent bien à la démocratie entendue comme « protection des minorités » comme cela a été déjà le cas historiquement par le passé.

---

[33] Ici au sens d'oligarchie [note de l'autrice de l'article]. Comme on le voit la confusion peut être facile entre minorités et oligarchie.
[34] Rancière, *La haine de la démocratie*.
[35] Dupuis-Déri, *Démocratie*.
[36] Thinkerview, *Fichage politique, où va la France ?*.
[37] Penser c'est Chouette, *Comment l'état de droit menace la démocratie ?*.
[38] Outre l'Italie déjà mentionnée précédemment, on peut signaler le cas du Brésil : AFP, *Brésil : la cour suprême annule un décret de Bolsonaro sur les terres indigènes*.
[39] Raynaud, *De la tyrannie de la majorité à la tyrannie des minorités*
[40] Perreau, *La contre-minorité*.

II. Les pédagogies publiques : hégémonique, critique et mythifiante

Maintenant que j'ai éclairci la définition de l'extrême-droite dans son rapport à la démocratie, je vais m'intéresser à distinguer trois formes de pédagogie afin de clarifier en quoi consiste la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite.

II.1. Le rôle des médias de masse dans la conquête

Dans un récent ouvrage, le sociologue Vincent Tiberj[41] essaie de montrer, statistiques à l'appui, que le succès électoral de l'extrême-droite ne s'explique pas par une droitisation de la société française, mais par une droitisation de la sphère politique et médiatique.

Cette thèse est corroborée par un fait, c'est qu'il existe en Belgique francophone un « cordon sanitaire médiatique » et que l'extrême-droite y fait des scores très faibles. En Belgique francophone, la télévision publique ne reçoit pas en direct les personnalités d'extrême-droite. Leurs discours sont toujours retransmis en différés[42] et commentés en plateau.

A l'inverse, en France, la montée des succès électoraux du Front National (ancêtre du Rassemblement National) est concomitante de l'arrivée de Jean-Marie Le Pen dans des débats télévisés politiques au milieu des années 1980. Ce phénomène est accentué ces dernières années, selon plusieurs chercheurs[43], par le fait que l'homme d'affaire conservateur Vincent Bolloré a pris le contrôle de plusieurs médias, et en particulier de la chaîne d'information continue CNews : « Avec le principe de répétition propre aux chaînes d'information en continu, les émissions de CNews formulent ainsi *ad nauseam* leurs mises en cause des musulmans et des populations d'origine étrangère. »[44].

Un autre phénomène qui est dénoncé dans le paysage médiatique français actuel, c'est le développement des émissions peu cher à produire de plateau de télévision avec des éditorialistes qui commentent l'actualité[45]. Or plusieurs d'entre eux sont des personnalités conservatrices, ou même d'extrême-droite. Le cas le plus emblématique est celui du journaliste Éric Zemmour qui lors de la présidentielle de 2022 a lancé son propre parti politique d'extrême-droite Reconquête.

Ce phénomène contribuerait à élargir la « fenêtre d'Overtorn » : des idées qui semblaient auparavant impensables paraissent désormais tout à fait acceptables. En effet, même si Internet joue un rôle dans la circulation des idées, les médias passifs continuent de toucher un nombre conséquent de personnes. CNews réunit plus de 8 millions de téléspectateurs en moyenne[46].

---

[41] Tiberj, *La droitisation française, mythe et réalités*.

[42] Morice, *En Belgique, il existe un « cordon sanitaire » dans les médias pour contrer les discours d'extrême droite*.

[43] Cagé, *Pour une télé libre*.

[44] LÉVRIER, Alexis. L'héritage inavouable de l'empire Bolloré. Esprit, 2023, no 10, p. 57-64.

[45] Une école visant à former des journalistes d'orientation conservatrice a même été lancée : Le Monde. Ecole libre journalisme - YouTube. (2024). https://www.youtube.com/results?search_query=le+monde+%C3%A9cole+libre+journalisme

[46] Salle, *CNews détrône à nouveau le leader des chaînes d'info BFMTV sur le mois de septembre*.

Le pédagogue et philosophe Paulo Freire a parlé du rôle des médias de masse dans les pratiques qu'il appelle anti-dialogique et qui ont pour fonction d'induire en erreur les opprimés par la mythification, ce qui veut dire la production de mythes : « Tous ces mythes – ainsi que d'autres que la lectrice ou le lecteur pourra ajouter –, dont l'introjection par les masses populaires opprimées est un préalable à leur conquête, leur sont apportés par la propagande bien organisée, par les slogans, véhiculés par ce qu'on appelle toujours les « moyens de communication de masse»[47]. Il prend soin de préciser en note : « Nous ne critiquons pas les médias eux-mêmes, mais l'usage que l'on en fait. »[48]

Néanmoins, il me semble qu'il est en réalité nécessaire de distinguer deux formes de pédagogie publique : la pédagogie hégémonique du néolibéralisme[49] n'est pas de même nature que la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite.

Il me semble que pour bien comprendre ce qu'est la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite, il faut la comparer à d'autres pédagogies en partant de l'idée que c'est la différence qui crée le sens.

II.2. La pédagogie publique hégémonique néolibérale

Dans les années 1990 en France, nous avons assisté à un mouvement intellectuel de critique des médias qui se situait dans le sillage du sociologue Pierre Bourdieu[50]. Cette vaine critique existe toujours en particulier à travers l'association ACRIMED[51], dont l'un des animateurs était l'universitaire Henri Maler[52]. Je vais résumer ci-dessous quelques traits saillant pour la problématique qui m'occupe de cette critique des médias.

Le premier point qu'il est possible de noter, c'est que cette critique porte sur les médias passifs (presse, radio, télévision…). En effet, cette critique s'étant développée au milieu des années 1990, elle est antérieure au WEB 2.0.

Le deuxième point qu'il est possible de noter, c'est le lien entre cette critique des médias et le contexte néolibéral. Elle émerge dans le contexte du développement des télévisions privées en France, mais également d'un phénomène de concentration des médias. Un des éléments que met en avant cette critique, c'est la concentration de plus en plus importante des médias aux mains de quelques milliardaires. De ce fait, la critique qui est faite à l'empire médiatique Bolloré relève de cela. En effet, le groupe Bolloré possède des chaînes de télévision tels que CNews, des radios comme Europe 1 ou encore des magazines de presse tels que le Journal du Dimanche (JDD)[53]. Ce qui est aussi dénoncé dans ce type de critique des médias, ce sont les liens interpersonnels qui existent entre les journalistes et les personnalités politiques. Enfin, cette pédagogie publique hégémonique néolibérale se caractérise par la spectacularisation de l'expérience vécue. Par exemple, des émissions télévisées vont donner la parole à des personnes ayant vécu une situation de discrimination sociale, mais dans l'objectif de faire de leur témoignage un

[47] Freire, *La pédagogie des opprimés*.
[48] *Ibidem*.
[49] Même si à la fin de sa vie, Paulo Freire a orienté sa critique contre le néolibéralisme : FREIRE, Paulo. Pédagogie de l'autonomie. Éd. Érès, 2013.
[50] Bourdieu, *Sur la télévision*.
[51] https://www.acrimed.org/
[52] Voir par exemple : Maler, *Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences* ; Ouardi, *Où en est la critique des médias ?*.
[53] France Culture, *L'empire médiatique de Vincent Bolloré ne cesse de croître*.

produit commercial en le mettant en spectacle. C'est par exemple le cas avec le traitement médiatique des personnes LGBT+.

Dans les années 1990, aussi bien la gauche radicale[54] que l'extrême-droite se plaint de la pédagogie hégémonique des médias dominants qu'ils soient publics ou privés. Cela donne à gauche lieu au médiactivisme[55] avec la création, en France, de médias alternatifs comme les journaux Fakir ou CQFD par exemple. Plusieurs sociologues vont néanmoins souligner que l'ultra-droite et l'extrême-droite investissent plus massivement sur l'Internet que la gauche radicale. L'extrême-droite développe ce qu'elle appelle la « sphère de la réinformation »[56]. Il s'agit d'un ensemble de médias en ligne tels que des sites Internet ou des chaînes YouTube par exemple.

Les médias du groupe Bolloré (en particulier la chaîne d'information continue CNews depuis 2017) constituent une nouvelle phase dans la bataille culturelle que mène l'extrême-droite car les médias d'extrême-droite ne se limitent plus désormais à une sphère de médias alternatifs, mais ce discours pénètre la sphère des médias dominants (que nous avons appelé « hégémonique »).

Étant donné que le médiactivisme de gauche radicale tend à s'opposer également aux médias dominants, il est possible de se demander dans quelle mesure, il se distingue de la pédagogie publique d'extrême-droite. Je vais appeler pédagogie publique critique, la pédagogie contre-hégémonique qui se trouve portée par les mouvements sociaux d'émancipation[57].

II.3. La pédagogie publique critique

Pour analyser la pédagogie publique critique, je vais m'appuyer sur la pédagogie des opprimés de Paulo Freire[58]. Il me paraît d'autant plus intéressant de m'appuyer sur l'œuvre de Paulo Freire que celui-ci a représenté pour le dirigeant d'extrême-droite Jair Bolsonaro l'incarnation de l'endoctrinement « marxiste culturel »[59].

Le premier point que je voudrais mettre en avant, c'est que la pédagogie publique part des témoignages d'expérience vécue des personnes socialement discriminées. On a pu voir se développer par exemple sur Internet, des blogs ou des vidéos, dans lesquels des femmes, des personnes LGBT+ ou des personnes racisées partagent leur vécu d'oppression. La différence avec la pédagogie hégémonique, c'est que l'expérience vécue n'est pas ici mise en scène et spectacularisée par une industrie du divertissement. Il s'agit de témoignages qui sont directement produits et mis en scène par les personnes concernées sur leurs propres médias.

Le deuxième point qui me paraît caractéristique de cette pédagogie critique publique, c'est la manière dont elle s'appuie sur des connaissances et des concepts issus des sciences sociales. A cet égard, certains chercheurs ont remarqué comment la pédagogie de Paulo Freire a connu un regain d'intérêt transnational en lien avec le concept

[54] Nous distinguons la gauche radicale qui est anti-néolibérale et l'extrême-gauche qui est anti-capitaliste.
[55] Granjon ; Cardon, *Médiactivistes*.
[56] Stephan ; Vauchez, *Dévoiler les « bobards » des médias dominants*.
[57] Ogien, *Émancipations*
[58] Freire, *La pédagogie des opprimés*.
[59] Pereira, *Jair Bolsonaro contre Paulo Freire*.

d'intersectionnalité[60]. La pédagogie critique publique tend à s'appuyer sur des concepts issus des sciences sociales et de la philosophie qui dénoncent les discriminations subies par certains groupes sociaux : « intersectionnalité », « racisme systémique », « injustice structurelle », « injustice épistémique », « privilège blanc » ….

La pédagogie critique publique instaure une dialectique entre des formes de savoirs différents – savoirs de l'expérience vécue et savoirs académiques – afin de produire une « conscientisation » (Paulo Freire), ce qui signifie la prise de conscience des discriminations structurelles, afin de favoriser un engagement collectif dans des mouvements sociaux d'émancipation.

II.4. La pédagogie publique mythifiante

Il s'agit maintenant de dégager les caractéristiques de la pédagogie publique mythifiante. Le premier point, c'est que la pédagogie mythifiante opère un renversement des opprimés et des oppresseurs. Elle vise à justifier le fait que les oppresseurs seraient en réalité les opprimés. Elle va s'appuyer sur la subjectivité des oppresseurs. On le voit par exemple dans le cas de la manosphère (la sphère masculiniste sur Internet)[61]. Cette dernière entretient des liens avec l'extrême-droite. Elle développe des discours selon lesquels les hommes seraient opprimés par les femmes et en particulier les féministes. Ce renversement n'est rendu possible que si l'on fait abstraction des études statistiques sur les discriminations et les violences qui montrent par exemple qu'en France, une femme meurt tous les trois jours de violence conjugale.

Cela s'explique par le rapport très défiant qu'entretien l'extrême-droite avec la sphère académique. Pour l'extrême-droite française, la sphère culturelle du journalisme, de l'université et des artistes seraient dominés par le « gauchisme culturel ». Cela se traduit par plusieurs caractéristiques de la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite. Le premier élément est le refus de la rupture épistémologique opérée par les sciences sociales et les statistiques au profit de l'évidence et du sens commun[62]. La vérité serait facile à établir : il suffirait de regarder autour de soi et l'évidence s'impose à l'observateur. Par exemple, il suffirait de regarder autour de soi pour établir qu'en France, il y a de plus en plus d'immigrés et qu'ils sont en train de remplacer les français.

La deuxième caractéristique, c'est l'invention de ce qu'Orwell appelait dans 1984, une novlangue. L'extrême-droite française invente et/ou diffuse des expressions qui lui sont propres comme : immigrationnisme, réinformation, Grand remplacement, ré-immigration… Ce qui est particulier avec cette novlangue, c'est qu'elle ne s'appuie pas sur des concepts tirés des sciences sociales et d'études empiriques menées selon des règles scientifiques. Il s'agit de concepts liés à des pseudo-théories.

L'illustration la plus édifiante de ces pseudo-théories est celle du mythe du « Grand Remplacement ». Celui-ci a été inventé par le penseur français d'extrême-droite Renaud Camus en 2010. Il s'agit d'une pseudo-théorie selon laquelle les populations européennes sont en train d'être remplacées par l'immigration d'origine africaine en Europe. Depuis, ce mythe a voyagé dans le monde et a inspiré des massacres par des

[60] Schneuwly ; Hofstetter, *Ancrages et transferts transcontinentaux des positions de Paulo Freire*.
[61] Grange, *Le néo-virilisme et les mouvements d'extrême droite* ; Vey ; Perrier, *L'humour antiféministe du Raptor et de Papacito*.
[62] Fassin, *Sens commun*.

terroristes d'extrême-droite[63]. Comme le souligne le démographe Hervé Le Bras[64], Renault Camus ne recourt jamais à des statistiques pour justifier son discours et se contente d'évoquer le simple bon sens et l'évidence. Cependant, illustration de la pénétration des idées d'extrême-droite au-delà des sphères intellectuelles d'extrême-droite, plusieurs candidats de droite à la présidentielle de 2022 se sont référés à la pseudo-théorie du Grand remplacement. Du fait de cette défiance de l'extrême-droite relativement aux travaux en sciences sociales, elle est particulièrement poreuse aux théories complotistes[65].

On retrouve à l'extrême-droite, l'idée que ce travail « métapolitique » (contre-hégémonique) doit avoir pour objectif de provoquer une prise de conscience, un changement de vision du monde. Cela est illustré par la notion de « redpill ». La redpill[66], c'est dans le film Matrix, la pilule qui permet de prendre conscience de l'illusion crée par la matrice.

Néanmoins, on constate en France que l'extrême-droite tente de pénétrer les sphères de la production culturelle hégémonique. Cela peut être illustré avec la création par Marion Maréchal Le Pen, la nièce de la leader du Rassemblement national, d'une école de science économique politiques, destinés à former des cadres de l'élite dirigeante[67].

Mais ce qui est le plus inquiétant, c'est que cette attaque des sciences sociales n'est pas le fait uniquement des personnalités politiques d'extrême-droite. Elle se diffuse également chez d'autres personnalités politiques classées à droite, au centre droit ou au centre gauche[68]. En témoigne les critiques d'un ex-Ministre de l'Éducation nationale sous la Présidence Macron de l'intersectionnalité[69] ou encore la tentative d'une ex-Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de mener une enquête sure « l'islamo gauchisme » dans l'enseignement supérieur[70]. Avec l'arrivée en France, en septembre 2024, du gouvernement Barnier, des chercheurs et des chercheuses ont encore énoncé publiquement leurs craintes de voir jeter la suspicion sur les recherches universitaires[71].

Néanmoins, le dénigrement des sciences sociales n'atteint pas seulement une partie de la sphère politique, mais également de la sphère académique elle-même. Des sociologues[72] ou des philosophes[73] emboîtent le pas des critiques d'extrême-droite. En effet, le terme dénigrant de « wokisme », qui est accolé à une partie des recherches en sciences sociales et des mouvements sociaux, provient de l'Alt-right aux Etats-Unis[74].

Ce qui me paraît particulièrement inquiétant, c'est que le dénigrement des sciences sociales, renvoyé à un discours purement idéologique, introduit une dangereuse confusion. Cela conduit à mettre au même niveau les discours complotistes de l'extrême-droite et les *Critical Studies* (études critiques) produit dans l'espace académique. Si l'on

[63] McAuley ; Fontenelle, *Renaud Camus, idéologue mondial et kitsch du suprémacisme blanc*.
[64] Le Bras, *Il n'y a pas de"grand remplacement"*.
[65] Lefebvre ; Colin, *Complotisme et extrémismes*.
[66] Dafaure, *To redpill a normie*.
[67] L'institut de sciences sociales économiques et politiques, co-fondé par Marion Maréchal Le Pen - https://issep.com/qui-sommes-nous/
[68] Faure ; Daumas ; Vecrin, *« Culture de l'excuse »*.
[69] Lagrave, *Intersectionnalité*.
[70] Dacher, *L' « islamo gauchisme » n'est pas une réalité scientifique*.
[71] Maillard, *L'Institut universitaire de France dit son opposition au ministre Patrick Hetzel*.
[72] Heinich, *Le wokisme serait-il un totalitarisme ?*.
[73] Tavoillot, *Le wokisme ou le progressisme devenu fou*.
[74] Policar, *De woke au wokisme* ; Meyran, *Les mots du fascisme, d'hier à aujourd'hui*.

prend le cas de la sociologie, les constats sociologiques sont le produit d'études empiriques, entre autres statistiques, et pas d'une simple observation non-instrumentée. La dénonciation par les mouvements d'émancipation des discriminations, appuyée sur des études statistiques en sociologie, ne relève pas du même registre de discours que les discours de l'extrême-droite qui prétendent s'appuyer sur des évidences trompeuses qui les conduisent à produire des « théories » complotistes.

Conclusion

Durant la campagne législative éclair de juin 2024 plusieurs personnalités politiques, à commencer par le Président de la République, ont renvoyé dos à dos les extrêmes, sous-entendu l'extrême-droite et la « gauche radicale »[75]. Mais peut-on tracer une équivalence de ce type ?

Dans cet article, j'ai tenu à défendre plusieurs thèses philosophiques. La première, c'est qu'il est possible de définir philosophiquement l'extrême-droite en identifiant une essence des droites extrêmes. De mon point de vue, les droites extrêmes désignent tout parti ou mouvement politique dont le projet politique est de porter un projet discriminatoire. L'extrême-droite et l'ultra-droite se distinguent par leur rapport à la violence physique vis-à-vis des personnes et des institutions de la démocratie libérale représentative.

De fait, il n'y a pas d'équivalent entre l'extrême-droite et la gauche radicale. La gauche radicale a le plus souvent soutenu les mouvements sociaux d'émancipation qui luttent contre les discriminations. Or ces mouvements ont permis un approfondissement des principes démocratiques depuis deux siècles. Au contraire, l'extrême-droite prône un retour en arrière avec une remise en question des droits que les démocraties doivent garantir aux minorités.

J'ai aussi défendu la thèse que la démocratie, comme régime politique, devait être défini, non pas comme le régime du pouvoir de la majorité, mais comme le régime de la protection des minorités. Cette définition s'inspire de la conception libertaire de la démocratie qui cependant considère la démocratie comme un mouvement plutôt que comme un régime politique. De ce fait, l'extrême-droite actuelle ne rentre pas en contradiction avec une définition de la démocratie comme pouvoir de la majorité, mais elle entre en contradiction avec une définition de la démocratie comme défense des minorités (à bien distinguer de l'oligarchie). Il est donc justifié, de mon point de vue, d'établir un « cordon sanitaire » à l'encontre des partis de l'extrême-droite actuelle et de ne pas les considérer comme des partis politiques comme les autres, car ces partis sont anti-démocratiques.

Un autre point que j'ai souhaité mettre en avant, c'est que la démocratie comme défense du droit des minorités ne me semble pas avant tout relever de la tradition libérale, mais de la tradition politique libertaire.

Une fois clarifié l'usage des termes « extrême-droite » et « démocratie », je me suis attachée à analyser la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite en la distinguant de la pédagogie publique critique et de la pédagogie publique hégémonique. Ce qui me semble caractéristique de la pédagogie publique mythifiante de l'extrême-droite

[75] Meilier, *Comparer la gauche au RN, l'"erreur factuelle" de Macron*.

repose tout d'abord sur son inversion des opprimés et des oppresseurs. Cela est rendu possible par le refus de l'extrême-droite de s'appuyer sur les sciences sociales pour étayer son discours. D'où la production de mythes comme le « Grand remplacement » qui évoquerait un processus de colonisation des Européens par les populations africaines.

Enfin, j'ai souhaité souligner le danger que représente le dénigrement des sciences sociales dans l'espace public, au-delà de l'extrême-droite, mais également la manière dont les idées de l'extrême-droite tendent à pénétrer la sphère des médias de la production du discours hégémonique.

Références

ACRIMED. Disponible à l'adresse : https://www.acrimed.org/.

AFP. Brésil : la cour suprême annule un décret de Bolsonaro sur les terres indigènes. *Geo.fr*, 11 jan. 2022. Disponible à l'adresse : https://www.geo.fr/environnement/bresil-la-cour-supreme-annule-un-decret-de-bolsonaro-sur-les-terres-indigenes-196867.

AFP. En Italie, les familles homoparentales obtiennent une victoire judiciaire, face aux attaques de l'extrême droite. *Le Monde.fr*, 5 mar. 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/03/05/en-italie-les-familles-homoparentales-obtiennent-une-victoire-judiciaire-face-aux-attaques-du-gouvernement-meloni_6220249_3210.html.

ASSEMBLÉE NATIONALE (France). *Rapport d'information, n° 1864*. 16e Législature, 2023. Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_lois/l16b1864_rapport-information.

AUDIER, Serge. Le socialisme libertaire de Camus face aux défis de la modernité. *Cités*, v. 85, n. 1, p. 15-37, 2021.

BANTIGNY, Ludivine; THÉRY-ASTRUC, Julien. Marcel Gauchet ou le consensus conservateur: Enquête sur un intellectuel de pouvoir. *Revue du crieur*, n. 1, p. 4-19, 2015.

BENN MICHAELS, Walter. *La diversité contre l'égalité*. Marseille: Agone, 2009.

BOOKCHIN, Murray. Les éco-communautés. *EcoRev'*, v. 46, n. 1, p. 13-18, 2018.

BOURDIEU, Pierre. *Sur la télévision*. Paris: Liber-Raisons d'Agir, 1996.

CAGÉ, Julia. *Pour une télé libre* : Contre Bolloré. Seuil, 2022.

CAMUS, Albert. Carnets du 7 novembre 1958. *In*: CAMUS, Albert. *Œuvres complètes*, v. IV. Paris: Gallimard, 2008. (La Pléiade).

CAMUS, Jean-Yves. Populisme et extrême droite: de quoi parle-t-on ? *Politique étrangère*, n. 2, p. 23-33, 2024.

CASTORIADIS, Cornelius *et al*. Le délabrement de l'Occident: Entretien avec Cornelius Castoriadis. *Esprit*, n. 177, n. 12, p. 36-54, déc. 1991.

CHASTAND, Jean-Baptiste; MALINGRE, Virginie. *Elections européennes : l'extrême droite en force dans les pays fondateurs de l'UE*. *Le Monde.fr*, 13 juin 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/06/13/elections-europeennes-l-extreme-droite-en-force-dans-les-pays-fondateurs-de-l-ue_6239225_3210.html.

CONSEIL D'ÉTAT (France). *2ème chambre, 11/03/2024, 488378, Inédit au recueil Lebon - Légifrance*. [S.l.: s.n.], [n.d.]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000049267171.

DACHER, Priscilla. L' « islamo gauchisme » n'est pas une réalité scientifique. CNRS, 17 fév. 2021. Disponible à l'adresse : https://www.cnrs.fr/fr/presse/l-islamogauchisme-nest-pas-une-realite-scientifique.

DAFAURE, Maxime. « To redpill a normie » : les stratégies de communication de l'alt-right et la voix politique d'extrême droite sur Internet. *Revue française d'études américaines*, v. 180, n. 3, p. 89-104, 2024.

DAFAURE, Maxime. La métapolitique de l'alt-right : récupération et instrumentalisation d'éléments de cultures populaires. *Mobilis in mobile : la revue des cultures populaires*, v. 1, 2021.

DEBRAS, François. Javier Milei et le marxisme culturel. *Espace de Libertés : Magazine du Centre d'Action Laïque*, v. 514, fev. 2024.

DUPUIS-DÉRI, Francis. *Démocratie* : Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France. Montreal: Lux éditeur, 2019.

FASSIN, Éric. Sens commun. *Association la Revue nouvelle*, v. 20, n. 5, p. 80-84, 2020.

FAURE, Sonya; DAUMAS, Cécile; VECRIN, Anastasia. « Culture de l'excuse » : les sociologues répondent à Valls. *Libération*, 12 jan. 2016. Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/debats/2016/01/12/culture-de-l-excuse-les-sociologues-repondent-a-valls_1425855/.

FRANCE CULTURE. L'empire médiatique de Vincent Bolloré ne cesse de croître. 5 fev. 2022. Disponible à l'adresse : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-enquete-des-matins-du-samedi/l-empire-mediatique-de-vincent-bollore-ne-cesse-de-croitre-2177895.

FRANCE. Assemblée nationale. *Amendement n°2419*. Déposé le vendredi 6 juillet 2018 – Rejeté. Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/0911/AN/2419.

FRANCE. Conseil d'État. 2ème chambre, 11/03/2024, 488378. *Inédit au recueil Lebon*. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000049267171.

FREIRE, Paulo. *La pédagogie des opprimés*. Marseille: Agone, 2023.

FREIRE, Paulo. *Pédagogie de l'autonomie*. Toulouse: Éd. Érès, 2013.

FROIO, Caterina. Comparer les droites extrêmes : état de l'art critique et pistes pour de futurs chantiers de recherche. *Revue internationale de politique comparée*, v. 24, n. 4, p. 373-399, 2017.

GAGNON, Frédérick. Quelle guerre culturelle ? Les médias américains et québécois et le mythe de la polarisation de la société américaine (Note). *Études internationales*, v. 40, n. 3, p. 395-416, 2009.

GAUCHET, Marcel; ERNER, Guillaume. *Marcel Gauchet, une pensée qui fâche ? France Culture*, 11 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-invite-e-des-matins/marcel-gauchet-une-pensee-qui-fache-9817252.

GRAEBER, David. *Pour une anthropologie anarchiste*. Paris: Lux éditeur, 2018.

GRANGE, Juliette. Le néo-virilisme et les mouvements d'extrême droite. *Cité*, v. 97, n. 1, p. 91-105, 2024.

GRANJON, Fabien; CARDON, Dominique. *Médiactivistes*. 2013.

GUILLAUMIN, Colette. Sur la notion de minorité. *L'Homme et la société*, v. 77, n. 1, p. 101-109, 1985.

HEINICH, Nathalie. *Le wokisme serait-il un totalitarisme ?* Paris: Albin Michel, 2023.

HOARE, George; SPERBER, Nathan. V. L'hégémonie. In: HOARE, George; SPERBER, Nathan. *Introduction à Antonio Gramsci*. Paris: La Découverte, « Repères », 2013. p. 93-112.

KEUCHEYAN, Razmig. Alain de Benoist, du néofascisme à l'extrême droite « respectable » : Enquête sur une success story intellectuelle. *Revue du crieur*, n. 1, p. 128-143, 2017.

L'INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES. Co-fondé par Marion Maréchal Le Pen. Disponible à l'adresse : https://issep.com/qui-sommes-nous/.

LAGRAVE, Rose-Marie. Intersectionnalité: Blanquer joue avec le feu. *Libération*, 3 nov. 2020. Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/debats/2020/11/03/intersectionnalite-blanquer-joue-avec-le-feu_1804309/.

LAVAL, Christian. Le « wokisme » ou la guerre culturelle à la française. *Géographies*, n. 35, 2022.

LE BRAS, Hervé. *Il n'y a pas de "grand remplacement"*. Paris: Grasset, 2022.

LE MONDE. École libre journalisme - YouTube. 2024. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/results?search_query=le+monde+%C3%A9cole+libre+journalisme.

LEFEBVRE, Solange; COLIN, Mathieu. Complotisme et extrémismes. Le cas de l'extrême droite. *Politique et Sociétés*, v. 43, n. 3, 2024.

LÉVRIER, Alexis. L'héritage inavouable de l'empire Bolloré. *Esprit*, n. 10, p. 57-64, 2023.

MAILLARD, Pascal. L'Institut universitaire de France dit son opposition au ministre Patrick Hetzel. *Mediapart*, 20 out. 2024. Disponible à l'adresse : https://blogs.mediapart.fr/pascal-maillard/blog/201024/l-institut-universitaire-de-france-dit-son-opposition-au-ministre-patrick-hetzel.

MALER, Henri. Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences. *Savoir/Agir*, n. 4, p. 113-119, 2014.

McAULEY, J.; FONTENELLE, S. Renaud Camus, idéologue mondial et kitsch du suprémacisme blanc: De la contre-culture gay à l'obsession du « grand remplacement ». *Revue du crieur*, n. 1, p. 50-61, 2020.

MEILIER, Olivier. Comparer la gauche au RN, l'"erreur factuelle" de Macron. *Courrier International*, 24 jun. 2024. Disponible à l'adresse : https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-suisse-comparer-la-gauche-au-rn-l-erreur-factuelle-de-macron.

MEYRAN, Régis. Les mots du fascisme, d'hier à aujourd'hui: Une analyse des techniques linguistiques à l'œuvre dans les discours des extrêmes droites. *Sens-Dessous*, 2023, n. 2, p. 63-68.

MINEUR, Didier. Les justifications de la règle de majorité en démocratie moderne. *Raisons politiques*, n. DI, p. 127-149, 2010.

MORICE, Louis. *En Belgique, il existe un « cordon sanitaire » dans les médias pour contrer les discours d'extrême droite*. *Le Nouvel Obs*, 6 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.nouvelobs.com/medias/20240306.OBS85322/en-belgique-il-existe-un-cordon-sanitaire-dans-les-medias-pour-contrer-les-discours-d-extreme-droite.html.

MUDDE, Cas; KALTWASSER, Cristobal Rovira. *Brève introduction au populisme*. La Tour d'Aigues: Aube, 2018.

OGIEN, Albert. *Émancipations* : Luttes minoritaires, luttes universelles ?. Paris: Textuel, 2023.

OUARDI, Samira. Où en est la critique des médias ? Entretien avec Henri Maler de l'association Acrimed. *Mouvements*, 2010, n. 1, p. 33-44.

PALHETA, Ugo. *La nouvelle internationale fasciste*. Paris: Textuel, 2022.

PENSER C'EST CHOUETTE. Comment l'état de droit menace la démocratie? Marcel Gauchet [Vídeo]. *YouTube*, 14 ago. 2024. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=Vo-0EWFEyu4.

PEREIRA, Irène. Jair Bolsonaro contre Paulo Freire. *Le Courrier*, 1 nov. 2018. Disponible à l'adresse : https://lecourrier.ch/2018/11/01/jair-bolsonaro-contre-paulo-freire/.

PERREAU, Bruno. La contre-minorité. *In*: PERREAU, Bruno. *Sphères d'injustice : Pour un universalisme minoritaire*. Paris: La Découverte, SH / Terrains philosophiques, p. 109-136.

POLICAR, Alain. De woke au wokisme: anatomie d'un anathème. *Raison présente*, 2022, v. 221, n. 1, p. 115-118.

RANCIÈRE, Jacques. *La haine de la démocratie*. Paris: La Fabrique, 2005.

RASSEMBLEMENT NATIONAL. 22 mesures pour 2022. RN, 2022. Disponible à l'adresse : https://rassemblementnational.fr/22-mesures.

RAYNAUD, Philippe. De la tyrannie de la majorité à la tyrannie des minorités. *Le Débat*, n. 2, p. 48-56, 1992.

SALLE, Caroline. CNews détrône à nouveau le leader des chaînes d'info BFMTV sur le mois de septembre. *Le Figaro*, 30 set. 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lefigaro.fr/medias/cnews-detrone-a-nouveau-le-leader-des-chaines-d-info-bfmtv-sur-le-mois-de-septembre-20240930.

SCHNEUWLY, Bernard; HOFSTETTER, Rita. Ancrages et transferts transcontinentaux des positions de Paulo Freire: Une théorie de la pratique

de la liberté plus qu'une théorie de l'éducation. *L'éducation en débats: analyse comparée*, 2020, v. 10, n. 1, p. 8-26.

STEPHAN, Gaël; VAUCHEZ, Ysé. Dévoiler les « bobards » des médias dominants: Les stratégies de (dé)légitimation de la réinformation. *RESET. Recherches en sciences sociales sur Internet*, n. 10, 2021.

TAVOILLOT, Pierre-Henri. Le wokisme ou le progressisme devenu fou. *Administration*, n. 1, p. 63-66, 2022.

THINKERVIEW. *Fichage politique, où va la France ?* Marion Maréchal [EN DIRECT]. [Video]. *YouTube*, 16 février 2024. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=bJ1dmmGSssE.

TIBERJ, Vincent. *La droitisation française, mythe et réalités*. Paris: Presses Universitaires de France, 2024.

TOSEL, André. L'hégémonie comme pédagogie : formation de la volonté collective et de la personnalité individuelle. *In*: TOSEL, André. Etudier Gramsci : pour une critique continue de la révolution passive capitaliste. Paris: Éditions Kimé, 2016. p. 305-321. (Philosophie en cours).

UNIVERSITY OF EAST LONDON. International Centre for Public Pedagogy (ICPUP). *Research, Impact and Innovation in School of Childhood and Social Care*. Disponible à l'adresse : https://www.uel.ac.uk/our-research/research-school-education-communities/international-centre-public-pedagogy-icpup.

VEY, Victor; PERRIER, Zoé. L'humour antiféministe du Raptor et de Papacito : analyse d'une stratégie énonciative de l'extrême-droite en ligne. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, p. 64-81, 2022.

À PROPOS DE L'AUTRICE

Irène Pereira

Irène Pereira est professeure de philosophie en sciences de l'éducation et de la formation. Elle est l'autrice de plusieurs travaux sur les pensées libertaires et les pédagogies critiques. Elle a publié plus d'une dizaine d'ouvrages en nom personnel dont les deux derniers sont: *Le féminisme libertaire* (Le Cavalier bleu, 2024) et *Ecopédagogie: éduquer à la justice sociale et écologique* (Académia, 2024). Ces travaux actuels portent sur l'étude de la pédagogie publique. *E-mail*: irene.pereira@univ-rouen.fr.